

RCS : PAU

Code greffe : 6403

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 00371

Numéro SIREN : 400 552 600

Nom ou dénomination : 3CMETAL

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2022 sous le numéro de dépôt 4433

3 C METAL
Société par Actions Simplifiée au capital de 157.635 €
Siège social : 3210, route de Larvath – 64150 SAUVELADE
R.C.S. PAU 400 552 600

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA CONSULTATION ECRITE DES ASSOCIES
EN DATE DU 13 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le treize juillet, à onze heures, au siège social

Monsieur **Philippe BOY**, associé et président de la société 3CMETAL, a dressé le présent procès-verbal de consultation écrite des associés sur les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ; quitus au président ;
- Approbation des conventions réglementées par l'article L.223-19 du code de commerce ;
- Affectation du résultat ;
- Rémunération du président ;
- Nomination d'un nouveau premier commissaire aux comptes titulaire ; renouvellement de son suppléant ;

Il a à sa disposition :

- Un exemplaire des statuts de la société,
- La copie de la lettre d'envoi à chaque associé du texte des projets de résolutions ainsi que des documents nécessaires à son information,
- Le formulaire de vote par écrit émis par chacun des associés,
- Le rapport du président sur la gestion de la société,
- Le rapport du président sur la gestion du groupe consolidé,
- Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
- Le texte des projets de résolution,
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Les comptes consolidés de de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Il rappelle tout d'abord :

Que chaque associé a reçu par envoi électronique du 27 juin 2022 les documents suivants :

- Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Rapport du président sur la gestion de la société.
- Rapports, général et spécial, des commissaires aux comptes sur les comptes annuels,
- Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Rapport du président sur la gestion du groupe consolidé.
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

- Texte des résolutions proposées,
- Formulaire de vote par écrit.

Qu'après avoir pris connaissance de ces documents :

- Monsieur Bruno COLLETTE, qui dispose de 1 voix, a émis son vote par écrit selon formulaire en date du 29 juin 2022, adressé par voie électronique au siège social le jour même, et dont une copie demeurera annexée au présent procès-verbal.
- La société FABCO, qui dispose de 2.339 voix, a émis son vote par écrit selon formulaire en date du 29 juin 2022, adressé par voie électronique au siège social le jour même, et dont une copie demeurera annexée au présent procès-verbal.
- Monsieur Dejan ZIGIC, qui dispose de 1.278 voix, a émis son vote par écrit selon formulaire en date du 1^{er} juillet 2022, adressé par voie électronique au siège social le jour même, et dont une copie demeurera annexée au présent procès-verbal.
- Monsieur Yannick DAMRY, qui dispose de 1.998 voix, a émis son vote par écrit selon formulaire en date du 1^{er} juillet 2022, adressé par voie électronique au siège social le jour même, et dont une copie demeurera annexée au présent procès-verbal.
- Monsieur Philippe BOY, qui dispose de 1 voix, a émis son vote par écrit selon formulaire en date du 27 juin 2022, adressé par voie électronique au siège social le jour même, et dont une copie demeurera annexée au présent procès-verbal.
- La société GLOBAL METAL, qui dispose de 3.683 voix, a émis son vote par écrit selon formulaire en date du 27 juin 2022, adressé par voie électronique au siège social le jour même, et dont une copie demeurera annexée au présent procès-verbal.

Le président constate que la totalité des votes émis rassemble 9.300 voix sur un total de 9.300 voix attachées aux 9.300 actions composant le capital de la société.

Toutes les décisions à prendre aux termes des résolutions n°1 à 5 étaient ordinaires au sens de l'article 22-1 alinéa 1 des statuts de la société 3CMETAL ; elles devaient donc être prises à la majorité simple des voix aux termes de l'alinéa 2 du même article.

Puis, le président mentionne successivement le résultat des votes émis par écrit sur les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

.....

.....

CINQUIEME RESOLUTION – NOMINATION D'UN NOUVEAU PREMIER COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE – RENOUELEMENT DE SON SUPPLEANT

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du président, décide de nommer en qualité de premier commissaire aux comptes titulaire, pour les six prochains exercices, soit, sauf changement de date de clôture entre temps, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se réunira

dans l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, la société AUDIT AQUITAINE EXPERTISES, SARL de commissariat aux comptes domiciliée 16, rue Lapeyrère – 64300 ORTHEZ, inscrite sur la liste des commissaires aux comptes prévue par l'article L.822-1 du Code de commerce, en remplacement de Monsieur Hervé LARQUE, qui n'a pas souhaité voir son mandat renouvelé

En outre, l'assemblée générale décide de renouveler pour la même durée le mandat de premier commissaire aux comptes suppléant de la société EXAS CONSULTANT.

Voix pour : 9.300

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des voix.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président.

